

Etude dirigée

La Commune met en place un service d'étude après l'école pour les enfants scolarisés en élémentaire (du CP au CM2).



L'étude a lieu dans l'école où est scolarisé l'enfant :

- De 16h30 à 17h, une récréation de 30 minutes permet aux enfants de se détendre et de prendre leur goûter (fourni par les parents).
- De 17h à 18h, les enfants sont répartis dans les classes et font leurs devoirs durant 1 heure sous le contrôle d'un maître d'étude.

L'accueil de loisirs "post études"

Les enfants inscrits après l'étude à l'accueil de loisirs y sont accompagnés par le maître d'étude.

Les inscriptions se font comme pour les autres inscriptions ALSH, via le Portail Famille et dans les mêmes délais.

Infos pratiques

Pour chaque enfant :

- Remplir le dossier d'inscription périscolaire en ligne
- Si besoin d'un accueil post-étude, se connecter au **PORTAIL FAMILLE** pour faire vos réservations

Document(s)

[Infos pratiques des services 2019 2020](#)

Contact

Direction Vie de l'Enfant (DVE)

Laetitia MARTIN

Tél. : 01 60 59 18 06

accueil.enfance@ville-boisleroi.fr